



ADDITIF N°...05.../C-DZENG DES : DAO N° 006,007 /AONO/C-DZENG/CIPM/26  
du 05 JUIN 2026

DAO N°06 /AONO/CDZENG/CIPM/2026 DU 05/06/2026 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC TOILETTE MODERNE A LA PLACE DES FETES DE LA COMMUNE DE DZENG, DANS LA COMMUNE DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE (Phase1) (EN PROCEDURE D'URGENCE)  
DAO N°07 /AONO/CDZENG/CIPM/2026 DU 05/06/2026 POUR LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE DOTE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) A L'ECOLE PUBLIQUE DE NKOLBEMBE, DANS LA COMMUNE DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION CENTRE (EN PROCEDURE D'URGENCE)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG COMMUNIQUE :**

Conformément aux dispositions de l'Article 10 : Modifications du Dossier d'Appel d'Offres qui stipule :

10.1. L'Autorité contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif ;

10.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres conformément à l'Article 8.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs à l'Autorité contractante par écrit.

10.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 22 du RGAO.

Dans ce cadre, est porté comme additif/rectificatif :

DAO N°	AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
. 06 - 07	<p>15.2. Critères éliminatoires</p> <p>Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.</p> <p>Il s'agit notamment de :</p> <p>1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée accompagné du récépissé de consignation de la CDEC à l'ouverture des plis ;</p>	<p>15.2. Critères éliminatoires</p> <p>Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.</p> <p>Il s'agit notamment de :</p> <p>1. Absence du cautionnement de soumission timbré et acquitté à la main à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics</p> <p>NB : Un cautionnement de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.</p> <p>Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis ou après constatation dûment notifié au soumissionnaire, d'une pièce administrative jugée non conforme ou absente</p>
06 - 07	<p>15.2 Critères éliminatoires</p> <p>Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de</p>	<p>15.2 Critères éliminatoires</p> <p>Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.</p>

	<p>l'offre du soumissionnaire.</p> <p>Il s'agit notamment de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée accompagné du récépissé de consignation de la CDEC à l'ouverture des plis ;</li> <li>2. Absence de l'attestation de catégorisation,</li> <li>3. Absence de la charte d'intégrité ;</li> <li>4. Absence de l'engagement social et environnemental ;</li> <li>5. Absence d'une preuve d'acceptation des conditions du marché ;</li> <li>6. Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;</li> <li>7. Absence du rapport de visite du site assortie des photos signées sur l'honneur ;</li> <li>8. L'absence sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des 05 derniers années ;</li> <li>9. Note technique inférieure à 8 sur 10 par rapport aux sous-critères essentiels</li> <li>10. Offre administrative non conforme ou incomplète au-delà de quarante-huit (48) heures</li> <li>11. Offres financières incomplète ;</li> <li>12. Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière.</li> </ol> <p>N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.</p>	<p>Il s'agit notamment de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée accompagné du récépissé de consignation de la CDEC à l'ouverture des plis ;</li> <li>2. Absence de la charte d'intégrité ;</li> <li>3. Absence de l'engagement social et environnemental ;</li> <li>4. Absence d'une preuve d'acceptation des conditions du marché ;</li> <li>5. Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;</li> <li>6. Absence du rapport de visite du site assortie des photos signées sur l'honneur ;</li> <li>7. L'absence sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des 05 derniers années ;</li> <li>8. Note technique inférieure à 8 sur 10 par rapport aux sous-critères essentiels</li> <li>9. Offre administrative non conforme ou incomplète au-delà de quarante-huit (48) heures</li> <li>10. Offres financières incomplète ;</li> <li>11. Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière.</li> </ol> <p>N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.</p>
06 - 07	<p>Critères essentiels</p> <p>Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Présentation générale de l'offre = Oui/Non</li> <li>2. Références de l'entreprise = Oui/Non</li> <li>3. Moyens humains= Oui/Non</li> <li>4. Méthodologie d'exécution des travaux= Oui/Non</li> <li>5. Moyens matériels = Oui/Non</li> <li>6. Capacité financière de l'entreprise= Oui/Non</li> </ol>	<p>15.2 Critères essentiels</p> <p>Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Présentation générale de l'offre = Oui/Non</li> <li>2. Références de l'entreprise = Oui/Non</li> <li>3. Moyens humains= Oui/Non</li> <li>4. Méthodologie d'exécution des travaux= Oui/Non</li> <li>5. Moyens matériels = Oui/Non</li> </ol>
07	<p><b>NB : En cas de catégorisation, le Maître d'Ouvrage définit les exigences complémentaires à demander aux entreprises catégorisées.</b></p>	<p>Sans Objet</p>
06 - 07	<p><b>ARTICLE 57 : EDITION ET DIFUSION DU MARCHE</b></p> <p>Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant pour souscription.</p>	<p><b>ARTICLE 57 : EDITION ET DIFUSION DU MARCHE</b></p> <p>Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant pour souscription.</p>

**Ampliations :**

- ARMP (publication)
- Soumissionnaires ;
- Affichage.

Le Maître d'ouvrage  
(Maire de la Commune de Dzeng)

2<sup>ème</sup> Adjoint  
au Maire

2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire